

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 1 (1865)

Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

FРИBOURG.

1^{re} année.



AOUT 1865.

N° 15.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix du numéro, 20 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte rendu. — Les remboursements seront pris le 1^{er} mars de chaque année. M. Blanc, caissier de la Société, est chargé d'en opérer la rentrée. A lui aussi devront être adressées les réclamations concernant l'expédition.

SOMMAIRE : Manuel de Pédagogie ou d'Education. (Suite). — De l'enseignement de l'Histoire. (Suite). — Concours d'écriture pour les écoles rurales du canton de Fribourg. — Correspondance de Porrentruy, Vaud, Genève. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCTION.

Chapitre II. Aperçu sur l'homme et ses facultés.

(Suite.)

LE SENS INTIME.

§ 26. « Connais-toi toi-même, » disaient les sages de la Grèce, « c'est le premier précepte pour l'homme digne de ce nom. »

Mais cette connaissance de soi n'est pas aussi facile à posséder qu'on pourrait se l'imaginer. Nous sommes trop distraits par les objets extérieurs. Nos impressions changent avec la rapidité de l'éclair et nous laissent à peine le temps de les saisir.

Le sens intime s'appelle aussi conscience de soi dans le langage

philosophique (*Bewustsein*). Mais cette connsience intellectuelle ne doit pas, comme chez quelques sophistes allemands, usurper la place de la conscience morale, ce témoin invisible et juge incorruptible des actions humaines.

DU COEUR OU DE LA SENSIBILITÉ MORALE.

§ 27. Le domaine de la sensibilité est considérable. Instincts, penchants, inclinations, désirs, sentiments, passions, tout cela appartient à l'être sensible.

Les *instincts* communs à l'existence morale comme à l'existence physique de l'homme sont des impulsions, des élans involontaires de notre nature. L'instinct de la conservation est un instinct à la fois physique et moral. Nous faisons souvent le bien par instinct, sans examen préalable et réfléchi de nos actes.

Les *penchants et inclinations* sont des entraînements de notre être moral ou corporel vers une personne, une chose. Il y a de mauvais et de bons penchants, des penchants à l'avarice, à la volupté, à la gourmandise, à l'orgueil; des penchants à la générosité, au dévouement, à la compassion, à la tendresse, à la tempérance.

Certains penchants, celui de l'amour, par exemple, seront bons ou mauvais suivant la direction qui leur sera donnée.

Les *désirs* semblent être, par leur nature plus spirituelle, des penchants et des sentiments d'un ordre plus relevé. Mais il est de mauvais désirs comme il est de mauvais penchants.

Les *sentiments* sont les états de l'âme qui désire habituellement une chose. Les sentiments sont donc des aspirations vers cette chose. Mais ces aspirations n'ôtent pas à l'âme sa liberté et sa sérénité.

Les *passions*, au contraire, sont des affections excessives et violentes, et qui tout d'abord font *pâtir* ou souffrir ceux qui les éprouvent. *Passion* signifie *souffrance*.

Les passions, les mœurs d'un peuple, même celles qu'on nomme les nobles passions, sont toujours dangereuses parce qu'ainsi que nous l'apprend l'expérience, elles peuvent, dans un moment donné, obscurcir la raison et étouffer la voix de la conscience.

La *compassion* ou compatissance est au contraire cette noble disposition de l'âme qui nous porte à souffrir avec ceux qui souffrent et à *compatir* aux maux de nos semblables. On lui donne aussi le nom de pitié, sensibilité.

Mais comme il y a une vrai sensibilité, il y en a une fausse qui a reçu le nom de *sensiblerie*.

La sensiblerie est une sensibilité déplacée et extravagante. Tel est le défaut de ces personnes qui versent des larmes au théâtre, à la représentation de malheurs imaginaires et qui en causent de réels dans leur entourage sans en éprouver aucun scrupule; tel est encore le défaut de ces personnes qui verront sans attendrissement ni pitié les souffrances d'un de leurs semblables, mais qui s'apitoieront outre mesure sur les moindres égratignures que reçoit leur chat ou leur épagneul favori.

Un des plus nobles sentiments, et ce qu'il importe le plus de cultiver dans le cœur avec la *compassion*, c'est : la générosité, appelée aussi grandeur d'âme et magnanimité. Mais cette générosité a souvent sa source dans l'amour et le respect de l'humanité. Mais l'amour et le respect de l'humanité prend sa source plus haut, dans l'amour de Dieu. C'est dans l'idée de la paternité de Dieu que celle de la fraternité humaine trouve sa base la plus ferme et la plus élevée. Les sentiments les plus beaux et les plus nécessaires à l'homme ont été presque tous indiqués avec une précision éloquente dans ces paroles de l'auteur du *Télémaque* : « Je préfère le genre humain à ma patrie, ma patrie à ma famille, ma famille à moi-même et Dieu par dessus tout. »

Les bons sentiments ont leur principe dans l'*amour* et le *dévouement*; les mauvais dans l'*égoïsme* et la *haine*. L'amitié, la bienveillance, la pitié, l'enthousiasme appartiennent à la première classe. L'orgueil, l'envie, l'ingratitude, la vengeance, à la seconde.

REMARQUES.

On a voulu de notre temps réhabiliter les passions et en faire les manifestations légitimes de la nature humaine. C'est là une opinion contredite à la fois par la Médecine, l'Economie publique et l'Histoire aussi

bien que par la Morale. Les maladies étaient déjà considérées comme les maladies de l'âme par les philosophes stoïciens. « Les passions, dit un philosophe contemporain, sont le dernier terme de l'égoïsme. Elles envahissent la pensée et le cœur et tout au rebours du sentiment qui pousse à l'oubli de soi-même, à l'abnégation et au sacrifice, elles ne laissent subsister à côté d'elles que ce qui peut les servir. » (Franck, Dictionnaire des Sciences philosophiques, art. Passions.)

« Il n'y a que deux états pour l'homme, dit M^{me} de Staël; ou il est le maître au dedans de lui, et alors il n'a plus de passion; ou il sent qu'il règne au dedans de lui une puissance plus forte que la sienne, et alors il dépend entièrement d'elle. »

(A suivre.)

ALEX. DAGUET.

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE.

(Suite.)

L'homme parvenu à l'âge mûr aime volontiers à reporter sa pensée vers les souvenirs de sa jeunesse. L'imagination s'arrête volontiers aux images du passé et l'âme en éprouve une heureuse influence. Les peuples comme les individus obéissent naturellement à cette impulsion qui les entraîne vers le souvenir de ce qui n'est plus. C'est cette piété qui a fait ériger tant de monuments, qui préside à la création des musées et des bibliothèques, qui nous incite à restaurer nos vieux édifices. Ce n'est pas aux individus seulement que Dieu a dit que le respect des pères et mères allongeait la vie; c'est aux peuples aussi qu'il a parlé. Flétrir le passé par l'oubli, c'est tuer l'avenir.

L'étude de l'histoire est donc pour tous un devoir de piété filiale envers les générations qui nous ont fait du bien sans nous connaître. Ce devoir existe surtout pour la génération actuelle. Chacun n'est pas destiné sans doute à la vie littéraire, mais tous sont appelés à des devoirs civils. Chacun a son influence à exercer dans la société. Ce n'est pas à la vieillesse, comme autrefois à Sparte, que notre société confie le soin de la conduire; ce n'est pas même à l'âge mûr. Pour exercer les droits de citoyen, il suffit d'être majeur. Or, sans médire de la jeunesse, il faut convenir que son expérience est bien peu de choses lorsqu'elle est appelée à l'exercice des devoirs publics. Cette expérience qu'elle n'a pas eu le temps d'acquérir à ses dépens, l'étude de l'histoire peut la lui procurer. En y regardant bien, elle retrouve les types de ses contemporains sous les costumes et les noms d'autrefois. Le théâtre est le même; les décors et les costumes varient; les acteurs se relayent sur la scène pour remplir à peu près les

mêmes rôles; nos contemporains sont pour nous de vieilles connaissances. On les apprécie sans passion. En un mot, nous retrouvons le fils d'Adam avec ses misères et ses passions : l'étude du passé devient donc l'étude de nos jours. A la vue des écueils où nos devanciers ont échoué, nous apprenons à naviguer avec habileté au milieu des orages de la vie et à éviter le naufrage. Or, on acquiert une grave responsabilité devant Dieu et devant les hommes lorsque, pouvant se donner un guide sûr et impartial, on refuse son aide.

Ce résultat n'est pas le seul que nous procure l'étude de l'histoire. Elle nous fait goûter des jouissances intellectuelles et morales qui sont une précieuse hygiène de l'âme. Plusieurs écrivains supérieurs ont essayé de donner une idée de ces plaisirs intellectuels.

« En franchissant la distance des âges pour respirer plus à l'aise, lorsque surtout l'atmosphère du siècle est lourde et pesante, on accoutume son esprit à concevoir les pensées sous un vaste horizon et à respirer sous un ciel toujours serein et étendu comme l'immensité. En conversant avec les grands hommes, en *les grandes âmes des meilleurs siècles* (Montaigne), l'âme se dilate, s'ouvre à des conceptions plus hautes et plus dignes de notre nature; il semble qu'on fait une ascension sur une montagne élevée, où l'air est plus pur et la vue plus large et plus éclairée. » (Sasaulx.)

« Aucune science, a dit M. Cantu, ne satisfait aussi complètement que l'histoire à cet immense besoin du bien, du vrai, du beau, que l'humanité ressent avec plus de force à mesure qu'elle avance dans la voie que la Providence lui a tracée. Nouveaux venus dans ce monde, anneaux temporaires de la chaîne par laquelle se perpétue l'espèce au milieu de la destruction des individus, comment nous diriger si nous en étions réduits à l'instinct du plaisir ou par l'aiguillon du besoin? Nous ressemblerions à des enfants qui, nés au milieu de la nuit, croiraient en voyant apparaître l'horizon qu'il est créé à l'instant même.

» L'étude des hommes et celle des livres, continue le savant Italien, nous façonne à la vie et devance pour nous les leçons de l'expérience, dont les précieuses leçons s'achètent si chèrement; l'une immédiate et réelle, l'autre plus diverse et plus vaste, toutes deux insuffisantes si elles ne marchent ensemble. L'histoire, qui recueille dans les livres les études faites sur l'homme, allie heureusement les deux enseignements et constitue le meilleur passage de la théorie à l'application. »

L'éloquent et chevaleresque historien des moines d'Occident dépeint sous les images les plus poétiques et les plus gracieuses les jouissances que procure le culte du passé : « En dehors de tout système et de toute polémique, l'étude de l'histoire, surtout dans ces profondeurs qui sont à

la fois si obscures et si directement attachées à notre berceau, exerce sur tout esprit délicat une séduction intime et pleine d'une douceur mélancolique. Elle l'attire, l'éclaire et le réveille comme l'écho des chants de sa jeunesse. S'il arrive à l'homme vieilli d'entendre au déclin de ses jours une mélodie qui a charmé ses premières années, elle le transporte non sans profit pour son âme au sein de ses rêves et de ses espérances d'autrefois. Elle ne lui rend ni sa force, ni sa jeune vertu, mais elle lui fait respirer le souffle de son printemps. Il revit, il se ranime, il se retrempe dans sa primitive ardeur, et s'il est bien inspiré, il repasse tout ce qu'il a appris, souffert, accompli; il entrevoit sa place modeste et laborieuse dans la longue suite de sa race, il renoue la chaîne des temps, il comprend sa vie et il se résigne. Devant ce passé qui lui ouvre les perspectives de l'avenir, il s'incline avec amour et respect, sans confondre toutefois ce qui en est l'âme et l'impérissable vertu avec ce qui en était seulement la jeune et fragile beauté. » (Montalembert.)

Que répondre maintenant à ceux qui prétendent que l'histoire ne doit pas remonter au-delà de 1789 ? Ce langage équivaut à dire que le présent n'a pas ses racines dans le passé, que les temps ne sont pas unis par des liens étroits de solidarité, que l'édifice de la civilisation ne repose pas sur les assises des siècles, que la branche ne reçoit pas de l'arbre la sève nourricière, que le fils ne doit pas connaître son père. — Ne serait-ce pas briser d'une main sacrilège les tombeaux des ancêtres pour en jeter les cendres au vent ? Et si nos arrières-neveux allaient dire aussi : « Avant nous le déluge ! Que nous importe les hommes et les idées des époques antérieures ! Nous sommes de notre temps et les fils de nos propres œuvres. » La conscience publique protesteraît énergiquement contre un pareil langage.

Nous n'avons rien dit encore de ceux qui voudraient partir de notre temps pour remonter le cours des âges, c'est-à-dire suivre à rebours de la marche usitée jusqu'ici l'enchaînement des effets à leurs causes qui sont à leur tour des effets dérivant d'autres causes antérieures. C'est ainsi, dit-on, qu'en géographie on peut partir du lieu natal pour agrandir progressivement le théâtre de ses explorations. On doit saisir avec réflexion tout ce qui nous environne, afin de recueillir autour de soi les points de comparaison dont on aura besoin désormais pour se représenter la terre et le genre humain qui l'habite. Avec ces connaissances préliminaires, on passe aisément du connu à l'inconnu, du petit au grand, du simple au composé, de ce qui est près de nous vers ce qui est plus éloigné.

Il y a du vrai et du faux dans ce langage. Distinguons :

Dire qu'il faut remonter le cours de l'histoire au lieu de le descendre,

c'est affirmer qu'il est plus facile de lutter contre le courant d'un fleuve que de se laisser diriger par lui; c'est affirmer qu'il est plus aisé de retracer l'existence d'un individu en partant de sa tombe pour remonter jusqu'à son berceau que de suivre naturellement le cours de sa destinée. C'est là, à notre avis, interpréter d'une manière erronnée le principe qui veut qu'en éducation on procède du connu à l'inconnu.

Quant à l'analogie que l'on voudrait établir entre l'enseignement de l'histoire et celui de la géographie, elle n'est rien moins qu'exakte. Nous partageons tout à fait l'opinion de ceux qui pensent qu'en géographie on doit débuter comme il est dit plus haut. Mais en même temps nous pensons que la comparaison à établir entre ces deux enseignements serait plus juste si l'on commençait par exemple l'étude de l'histoire par de bonnes biographies; on étudierait ensuite les annales d'une ville, d'un peuple, d'une race, enfin l'histoire universelle. On commence par l'individuel, le particulier et on élargit graduellement le programme.

Cette marche serait en même temps plus conforme au progrès des études historiques. « L'histoire, en effet, n'a pas toujours conservé sa forme primitive. D'abord simple récit, elle y a joint plus tard des réflexions morales; elle a recherché la cause des événements et leurs suites. Bornée d'abord à une période de la vie d'un peuple, elle a compris plusieurs époques et toute son histoire. Elle a fini par embrasser plusieurs peuples et même l'humanité tout entière. A la fois, ou tour à tour, narrative, politique et philosophique dans sa forme, partielle, générale et universelle dans son objet, elle n'a pas moins gagné en profondeur qu'en étendue. Originaiement limitée aux événements politiques, elle a fait entrer dans son cadre l'industrie, le commerce, la religion, les arts, les sciences et la philosophie elle-même. »

« L'enseignement historique, même élémentaire, ne saurait donc se soustraire à cette loi; il doit reproduire lui-même ce progrès. Bien que l'élément politique y conserve le principal rôle, il ne peut, à ses degrés supérieurs, refuser une place à aucune des branches de la civilisation, comme on les appelle. » (Bénard).

(A suivre.)

A. BOURQUI.

CONCOURS D'ÉCRITURE

pour les écoles rurales du canton de Fribourg.

Les expositions scolaires qui ont eu lieu à Fribourg depuis trois ans ont suggéré à M. Charles, Directeur de l'Instruction publique, l'idée d'un

concours d'écriture pour toutes les écoles rurales du canton. Déjà pendant le courant de l'hiver, les instituteurs furent informés de cette mesure et invités à faire parvenir à la préfecture, pour le mois de juin, des spécimens d'écriture de leurs élèves. Voulant voir par lui-même et se faire une idée exacte de l'état dans lequel se trouve cet important objet de l'enseignement primaire, l'honorable Conseiller d'Etat, accompagné de M. Ducotterd, professeur au Collège de Fribourg, appelé comme expert, s'est transporté dernièrement au chef-lieu de chaque district et a soumis à un examen minutieux tous les travaux plus ou moins calligraphiques qui s'y trouvaient.

Il résulte de cet examen que la plupart des écritures exposées sont d'une médiocrité passable.

Quelques-unes, dans chaque district, se font remarquer par leur irrégularité, leur raideur, leur défaut de netteté, par le manque de proportions et la mauvaise forme des lettres, en un mot par une absence totale de principes, et cependant, chose singulière, l'écriture elle-même témoigne des efforts et de la peine que ces faibles résultats ont coûtés à l'élève.

Au premier coup d'œil il est aisé de voir que celui-ci tient mal sa plume, qu'il se couche, les deux coudes sur le banc, et qu'il est abandonné à lui-même pendant qu'il se livre aux exercices d'écriture. Ce qu'il y a de déplorable, c'est que, dans ces écoles, l'enfant contracte de mauvaises habitudes qu'il est presqu'impossible de corriger plus tard. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que c'est surtout à cette absence de direction, à cet abandon dans lequel on laisse l'enfant, au début de ses études, qu'il faut attribuer les mauvaises écritures que l'on trouve dans notre canton, peut-être en plus grand nombre qu'ailleurs.

Du revers de la médaille, nous passons à l'avers, et, autant il nous a été pénible de signaler le mal, autant il nous est agréable de constater le bien, et de dire qu'un assez bon nombre d'écoles se distinguent par une écriture nette, régulière, hardie, belle même et qui va, par-ci par-là, jusqu'à une certaine élégance. Ici, le régent enseigne l'écriture, tandis que là, il se contente de distribuer des modèles aux élèves. Cela explique l'énorme différence qu'il y a, sous ce rapport, entre les bonnes et les mauvaises écoles.

Dans cette partie, plus que dans toute autre, il importe surtout de bien commencer. A notre avis, l'instituteur devrait lui-même donner la leçon aux commençants et veiller à ce qu'ils aient une tenue convenable et aisée, à ce qu'ils tiennent bien leur crayon ou leur plume, à ce qu'ils suivent, pour le tracé des lettres, une marche naturelle, à ce qu'ils lient

les jambages d'une même lettre et plus tard les lettres d'un même mot; quand nous disons lier, nous voulons dire tracer sans arrêt et sans interruption.

Le plus sûr moyen d'obtenir à la fois la facilité d'exécution et la régularité, serait de faire dès le commencement ce que nous appelons des exercices d'écriture courante. Expliquons-nous. Après avoir démontré, sur le tableau noir, comment on doit tracer telles lettres, l'instituteur inviterait les élèves à reproduire ces mêmes lettres avec une certaine rapidité et plusieurs fois de suite, en glissant légèrement sur l'ardoise ou le cahier. Au commencement, on écrirait en gros et plus tard en moyen et en fin. Des lettres, on passerait aux mots, des mots aux phrases et de celles-ci à un texte suivi. L'instituteur veillerait constamment sur la position de l'élève et sur la tenue de la plume. Dans les cours les plus avancés, les exercices de grammaire, les dictées, les compositions, le relevé des devoirs, etc., qui devraient toujours être soignés et bien écrits, pourraient remplacer les leçons d'écriture. De cette manière, le temps consacré à ces exercices, qui seraient d'abord très courts, et qui iraient en augmentant à mesure que l'enfant acquerrait plus de force et plus de facilité, serait retrouvé plus tard. Il est bien entendu que ce genre de travail dont le but serait de former la main et d'imprimer une bonne direction à l'écriture, n'exclurait pas, du moins chez les petits, les exercices d'écriture d'après modèle.

Qu'on nous permette, à cette occasion, de faire observer qu'il est impossible, à l'école primaire, d'enseigner les différents genres d'écriture, qui ne seront d'ailleurs d'aucune utilité aux neuf dixièmes des élèves. Il vaut infiniment mieux s'en tenir à un genre, au genre ordinaire, et tâcher d'obtenir une bonne et solide écriture courante, que de vouloir tâter de tout et ne rien achever.

Pour en revenir à notre sujet, voyons maintenant quelles conséquences l'on peut tirer du résultat de ce concours, et si l'on peut en inférer que les meilleures écoles sont celles où l'on écrit le mieux et celles où l'on écrit le plus mal les moindres. Quant à nous, nous n'hésitons pas à répondre négativement à cette question. Un instituteur, guidé par la vanité et l'amour des louanges, pourrait tout sacrifier à l'écriture, et c'est là le danger de ces sortes d'expositions ou de concours, s'il n'y a pas comme contre-poids, des examens sérieux pour les autres branches. Mais il n'en est pas moins vrai que l'on ne peut pas avoir une bien bonne opinion d'une école où aucun élève n'est capable d'écrire un peu facilement et un peu couramment. Une écriture irrégulière, lente et pénible n'annonce-t-elle pas un manque de travail pour

d'autres branches? Conçoit-on un enseignement de langue, par exemple, sans des exercices fréquents, quotidiens de grammaire, d'orthographe et de compositions, par écrit aussi bien que de vive-voix, et cela pendant plusieurs années? Or, pour peu que l'on exige une écriture soignée, il est évident qu'au bout d'un an ou deux les élèves auront acquis une écriture courante, facile et régulière, surtout s'ils ont reçu de bonnes directions dès leur entrée en classe.

Voici, pour terminer, le tableau comparatif des résultats, par district:

NOMS DES DISTRICTS.	Nombres d'écoles rurales	bien ou très bien	médioc. ou assez bien	mal ou très mal	n'ont pas concouru
Sarine	37	7	20	5	5
Broye	44	5	21	12	6
Gruyères	47	7	31	7	2
Glâne	44	3	23	7	11
Singine	21	4	11	5	1
Lac	38	7	16	7	8
Veveyse	46	3	8	5	0
	247	36	130	48	33

P. D.

CORRESPONDANCE.

Conférence des instituteurs de la Haute-Ajoie (Porrentruy).

(Suite.)

En second lieu, le Comité central du synode demandait *s'il existe un trop grand nombre d'institutrices primaires dans notre canton, et, s'il en est ainsi, quelles sont les mesures à prendre pour obtenir un juste équilibre.*

L'assemblée, n'ayant sous les yeux aucune statistique, éprouvant d'ailleurs quelques scrupules à aborder une question diversement envisagée dans les deux parties du canton, a jugé à propos de s'abstenir.

La 3^e question portait sur une matière pleinement du ressort des instituteurs: *on les invitait à discuter les modifications à faire subir au plan d'études.*

Le programme actuellement en vigueur promettait, ce semblait-il, une ère nouvelle dans l'histoire de l'instruction populaire du Jura. Jusqu'à son apparition, l'enseignement était plus ou moins livré à la merci des régents, rois, en quelque sorte, dans leurs écoles et ne faisant que ce qu'ils voulaient et comme ils l'entendaient, tant ils étaient privés de directions positives et libres d'un

contrôle sérieux. Pour obvier à la confusion inhérente à un tel état de choses, M. le docteur Lehmann, ancien directeur de l'Education, chargea en 1856 une commission jurassienne, prise dans le clergé des deux confessions et dans le personnel enseignant, d'élaborer, sous la présidence de M. Péquignot, alors inspecteur, un nouveau plan d'études; il lui recommandait en outre de se conformer, autant que les circonstances le permettraient, au plan déjà adopté à Berne. La commission le prit d'autant plus volontiers pour guide, qu'il reposait sur les principes d'une saine pédagogie et substituait à la routine et à l'emploi exagéré de la mémoire, la culture de l'intelligence et du cœur. C'est en le suivant pas à pas qu'elle assigna aux études primaires des limites et un niveau calculés sur la portée moyenne des élèves et sur le temps de la fréquentation, lequel n'embrasse rien moins que le quart environ de la moyenne de la vie humaine, c'est-à-dire, les 9 années entre 6 et 15 ans : n'est-ce pas le cas de redire avec Tacite et l'*Educateur*: *grande mortalis avi spatium?*

Certes, si l'on considère, d'une part, et les longues années de la fréquentation obligatoire et les sacrifices imposés à l'Etat et aux communes ; de l'autre, les graves devoirs de l'Ecole, on comprend la nécessité de munir l'instruction populaire de précautions et de règles propres à en assurer le succès.

Pénétrée des devoirs qui lui incombaient, la commission jurassienne, sans avoir la prétention de faire une œuvre parfaite à tous égards, s'efforça du moins de la rendre conscienteuse, utile et appropriée au but de son institution : il s'agissait d'arracher nos écoles au cahot dans lequel elles flottaient la plupart et de ne plus les abandonner au bon vouloir des maîtres et des localités, de déterminer pour chaque année la gradation et la part des leçons dans chaque branche, afin que l'élève parvenu à sa 15^e année, et près d'entrer dans la vie pratique, apportât l'instruction réclamée par les besoins actuels, et cette culture du cœur et de l'esprit sans laquelle les connaissances ne servent que très médiocrement.

En outre, afin de prévenir désormais l'incertitude et la confusion qui planaient sur nos écoles, la commission crut devoir entrer dans les détails des procédés et des méthodes, désirant ainsi procurer aux maîtres avec un programme complet, un guide à travers les exercices nombreux et variés auxquels ils soumettent les jeunes intelligences commises à leurs soins. C'est surtout pour les leçons de langue et d'arithmétique, ces branches reines dans l'enseignement inférieur et les plus importantes après les leçons de religion, que l'on a insisté sur la nécessité de ne jamais sacrifier l'intelligence à un acquit prématûr ou brillant, mais trop souvent trompeur, de procéder avec une sage lenteur pour s'assurer si les élèves ont bien saisi. Est-ce trop s'avancer en disant que l'ensemble du plan de 1856 accuse l'intention d'introduire partout un esprit d'ordre, un enseignement vivifiant, capable d'intéresser et les élèves et le bon instituteur lui-même, qui s'applaudit à mesure qu'il voit la lumière descendre dans les jeunes esprits qu'il est appelé à diriger ?

Tel était du moins le vœu de la commission. Comme aucune critique suivie et nettement formulée n'est intervenue pour nous révéler jusqu'à quel point elle a réussi dans ses efforts, on doit savoir gré au Comité central du synode scolaire de ce qu'il vient de provoquer un examen sérieux de notre code de l'instruction primaire. De ces futurs débats surgiront sans doute des modifications qui tourneront au profit commun. Peut-être, et on doit le désirer, lirons-nous bientôt dans l'*Educateur* une critique sortie de la plume de l'un ou de l'autre des habiles écrivains pédagogues qui le rédigent, et, il n'en faut pas douter, le Jura leur sera reconnaissant du service rendu ainsi à ses écoles. Il y a plus, une heureuse actualité se rattache à cet examen : la commission chargée de préparer la liste des livres élémentaires pour les écoles de la Suisse française ne pourra se dispenser de consulter les divers programmes admis dans les cantons romands, pour en extraire ce qu'ils renferment de mieux assorti à leur but et le proposer comme base de l'enseignement commun.

En l'absence d'une censure raisonnée, quelques personnes adressent au plan de 1856 des reproches vagues, par exemple, d'être surchargé, de dépasser les limites d'une exigence raisonnable, de recommander des procédés abstraits et peu praticables.

En attendant que la discussion au grand jour justifie ou infirme ces objections, on doit convenir que la réalisation d'un programme complexe, et dont toutes les parties sont soumises aux mêmes lois, exige des conditions qui malheureusement ont, jusqu'à ce jour, manqué à un grand nombre des écoles du Jura. Cette réalisation exige : 1^o de la part des autorités supérieures et plus encore des autorités locales, une surveillance assidue et paternelle ; 2^o du côté des parents, un concours loyal, constant, et notamment le soin d'envoyer leurs enfants à l'école et de les encourager par leurs avis et la surveillance domestique ; 3^o des communes, certains sacrifices pour doter l'école du matériel nécessaire et apprécier les locaux, et, qu'on le remarque bien, pour mettre les régents au-dessus de la gêne : si on les laisse aux prises avec le besoin, où et comment trouveront-ils le loisir de préparer leurs leçons, comment conserveront-ils la liberté d'esprit et l'élévation des sentiments que suppose et veut leur mission ? Enfin, 4^o de la part des maîtres eux-mêmes, l'amour de l'étude, l'esprit d'ordre, la docilité et assez de souplesse de caractère pour se soumettre à ce qui leur est légitimement demandé.

(A suivre.)

DUPASQUIER.

Montreux, 10 juillet 1865.

Monsieur le Rédacteur,

Plusieurs correspondants ont signalé dans l'*Educateur* les sérieuses difficultés que présente l'enseignement régulier de la composition dans les écoles primaires ; ils ont aussi indiqué les procédés suivants pour arriver au but :

1° Lire un morceau en prose ou en vers, ou raconter un fait et le faire reproduire;

2° Donner aux élèves le canevas ou sommaire du sujet à traiter;

3° Leur faire composer et écrire, à chaque occasion, des exemples sur les règles grammaticales;

4° Ecrire sur le tableau noir un morceau de prose, en retranchant un certain nombre de mots, pour le faire ensuite compléter et écrire par les élèves;

5° Leur faire changer les temps et les personnes d'un morceau narratif;

6° Leur faire compléter des phrases d'abord simples, puis de plus en plus compliquées, pour arriver à des phrases et enfin à des compositions tout entières.

Je pense que tous ces moyens, dont plusieurs ne sont d'ailleurs que transitoires, peuvent être employés tour à tour, non seulement pour réveiller l'attention des écoliers, mais encore pour développer leur intelligence et leur montrer que le maître ne manque pas de ressources pour diversifier son enseignement. Mais ces procédés mènent-ils droit au but? Apprennent-ils aux écoliers à observer et à penser, « à parler et à écrire correctement? » Epargnent-ils aux maîtres des corrections interminables? — Lors même que « la correction se fera de vive voix et en commun, » elle sera nécessairement lente, longue et n'intéressera bientôt plus, après quelques leçons, que l'élève dont le maître améliorera le travail, tandis que tous les autres, accoudés sur les tables, s'ennuieront en attendant leur tour.

Dans les écoles primaires de la Suisse française, on a généralement reconnu que, malgré le zèle des maîtres, l'enseignement de la composition, faute d'un guide et d'une bonne méthode, n'a produit jusqu'ici que des résultats insuffisants. Or, depuis plusieurs années, deux instituteurs vaudois ont trouvé et appliquent avec un plein succès une méthode simple et pratique, éminemment éducative, et qui, tout en donnant aux élèves les moyens de classer leurs idées dans tout sujet à leur portée, ne surcharge cependant point le maître et lui permet, s'il le veut, de faire avec ses écoliers une petite composition chaque jour. Cette méthode est développée dans un ouvrage spécial, encore inédit et qui sera publié par souscription, si nul concours n'est ouvert sur l'important sujet que les deux auteurs ont traité. L'ouvrage, bien gradué, divisé en plusieurs cours et riche en sujets et en exemples, est, d'ailleurs, approprié non seulement aux besoins des écoles primaires, mais encore à ceux des écoles secondaires et des colléges.

Si nous recevons des encouragements assez nombreux, nous ouvrirons une souscription sans attendre de concours.

Agréez, etc.

L. HUMBERT.

Genève, le 12 juillet 1865.

Monsieur le Rédacteur,

L'année scolaire est terminée. Permettez-moi de vous donner quelques détails concernant les examens, concours et autres solennités qui, dans le canton de Genève, terminent habituellement chaque année d'études. Je ne vous parlerai que de l'enseignement primaire.

Les cours sont divisés en deux semestres. A la fin de chacun d'eux, un examen, portant sur tout le champ d'études prescrit par le programme, est fait par MM. les inspecteurs des écoles. A cette occasion, je ne puis m'empêcher de faire une digression. Dans une analyse qu'il a faite de l'opuscule sur l'éducation populaire de M. Cambessédès, Inspecteur d'écoles, l'*Educateur* a manifesté quelque doute sur la sincérité des épreuves, soit dans les examens, soit dans les concours. Un manque de renseignements, seul, a pu suggérer cette crainte.

Chaque école primaire est divisée en six degrés. Dans les communes rurales qui ne sont pas très populeuses, les six divisions sont placées sous la direction d'un seul maître, tandis que dans les villes de Genève et de Carouge, les élèves d'une volée ou de deux au plus sont confiés au même fonctionnaire. Les examens dans chaque classe sont individuels et faits oralement et par écrit. Aucun élève n'est promu dans un autre degré sans avoir justifié qu'il connaît suffisamment le programme de la division où il se trouve. Voilà pour les examens. Passons maintenant aux concours. Le système en est très ingénieux. Ils ont lieu le même jour et à la même heure pour tous les élèves de la volée supérieure de chaque école du canton, dans leur local respectif. La veille de l'épreuve, le Département de l'Instruction publique adresse au régent un pli cacheté renfermant les sujets à traiter pour les différentes branches, et, chaque fonctionnaire, revêtu du titre de commissaire du Département, est chargé de la dictée des questions aux élèves de l'école d'une autre commune. Le pli est ouvert par les soins de l'Autorité municipale au moment de l'entrée en séance. Aucune communication n'est possible, une fois le travail des élèves terminé, leurs feuilles sont expédiées au bureau du Département, puis des jurys spéciaux en font la correction et décernent les prix à qui de droit. Je dois dire en passant que les questions sont généralement *complexes* et permettent de faire une appréciation assez juste des connaissances des élèves.

La veille des congés dits de la moisson, a lieu dans chaque classe, la distribution des prix aux élèves couronnés. Un délégué du Département préside la cérémonie, donne lecture du rapport de MM. les Inspecteurs sur la marche de l'école, et, conjointement avec l'Autorité municipale, délivre les prix. Une liste des élèves couronnés dans les différentes écoles du canton est distribuée aux magistrats de la Commune, au personnel de l'école et au public qui, généralement, en grand nombre, honore cette solennité de sa présence et témoigne de son haut intérêt pour tout ce qui a trait au développement moral et intel-

lectuel de la jeunesse. Dans les villes de Genève et de Carouge et dans plusieurs communes rurales, une charmante fête réunit ensuite tous les élèves et termine la journée au milieu de la joie générale.

Vous avez sans doute déjà appris que, sur la proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil vient de voter une loi spéciale pour une augmentation notable du traitement des fonctionnaires de l'enseignement public. Il est maintenant porté à 1,600 fr. pour les régents primaires de la ville de Genève, à 1,400 fr. pour Carouge et les écoles moyennes et à 1,200 fr. pour les autres communes. Les régentes des écoles de Genève et de Carouge reçoivent 1,100 francs et celles des autres communes 900 fr.

En outre du traitement fixe, les fonctionnaires reçoivent un casuel, également payé par l'Etat, de 30 centimes par mois pour chaque élève présent jusqu'au nombre de 50 et de 20 centimes par mois pour chaque élève présent au-dessus de ce nombre.

Honneur et merci aux membres du Pouvoir exécutif qui ont proposé cette loi et aux membres du Pouvoir législatif qui l'ont votée. Toutefois, une question aurait sérieusement mérité l'attention de l'Autorité. C'est la différence entre le traitement des instituteurs de la ville de Genève et celui des régents des communes rurales. Le programme étant le même pour toutes les écoles du Canton et les conditions d'existence se présentant aussi favorablement à la ville qu'à la campagne, n'aurait-il pas été convenable de faire disparaître cette différence, ou plutôt cette anomalie, déjà consacrée par la loi sur l'instruction publique.

« *Un ami de la jeunesse studieuse.* »

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

EXERCICES GÉOMÉTRIQUES à l'usage des Ecoles secondaires, par JACOB EGGER, inspecteur d'Ecole. — Berne, chez Wyss. 1864.

L'*Educateur* ne rend compte, dans la règle, que des ouvrages publiés en langue française. Mais il y aurait étroitesse d'esprit et manque de sentiment fédéral à refuser à nos compatriotes allemands toute mention de leurs ouvrages. La pédagogie de la Suisse romande est, quoiqu'on en dise et médise, fille de la pédagogie allemande. Nous annonçons donc avec plaisir le Manuel que M. Egger a composé pour répondre à un vœu exprimé par la Commission des *Ecole secondaires* auxquelles est destiné ce livre.

L'ouvrage de M. Egger comprend quatre cahiers ou petits volumes et forme une suite d'exercices bien liés, gradués et accompagnés des figures nécessaires. Le premier des quatre cahiers, consacré aux exercices préliminaires, renferme justement les exercices qui conviennent à une bonne école primaire. On a eu

soin d'en retrancher les définitions, pour que tout y fût affaire de raisonnement et non de mémoire. Le second et le troisième cahier sont consacrés à la géométrie descriptive. Le quatrième cahier, destiné au maître, renferme les solutions des nombreux problèmes posés dans la partie précédente. La méthode suivie par M. Egger est excellente en ce qu'elle fait chercher et trouver à l'élève lui-même la solution des problèmes et théorèmes. C'est la méthode socratique, telle que Pestalozzi l'a renouvelée et remise en honneur au commencement de ce siècle.

L'auteur, M. Egger, était déjà avantageusement connu par ses ouvrages. C'est un nouveau service rendu à l'art important de l'enseignement.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

NEUCHATEL. — On se souvient que sur la proposition du docteur Guillaume la commission d'éducation de Neuchâtel remplaça les prix par de petits voyages pour ceux des élèves qui se seraient distingués aux examens, voyages faits en compagnie de leurs maîtres pendant les vacances. Les fonds employés jusqu'ici à l'achat de livres pour les prix devaient servir à payer les frais auxquels la Société d'Utilité publique de Neuchâtel, qui prend ces courses pédestres sous son patronage, offrait, d'ailleurs, de contribuer elle-même dans la mesure de ses moyens. L'*Educateur*, N° 7, a déjà entretenu ses lecteurs du charmant volume intitulé *Trois jours de vacances*, qui contient le souvenir illustré de l'intéressante excursion scolaire faite dans les montagnes du Jura neuchâtelois les 3, 4, 5 juillet 1864.

Les 3, 4 et 5 juillet 1865 ont été également des jours de promenade, mais cette fois dans la plaine, sur les bords riants du lac de Neuchâtel. L'intéressante troupe de touristes visita successivement, pendant ces trois jours, Grandson, Yverdon, Estavayer, Payerne, Avenches, Morat, et où elle fut reçue et logée partout avec une sympathie et une cordialité qui font honneur aux populations de ces contrées. De pareilles excursions scolaires sont bien propres à donner matière à d'intéressantes et instructives démonstrations. La géologie, la topographie, la géographie, la flore et la faune du pays, l'histoire nationale, les industries diverses, les légendes, les traditions et bien d'autres choses encore peuvent fournir à chaque pas des motifs d'entretiens et d'enseignements pleins d'attrait.

Puissent les autres cantons imiter cet exemple, bien propre à faire cesser les abus et les passions qui naissent du système vicieux des distributions de prix et à procurer à notre jeunesse suisse un esprit de tolérance et de concorde pour l'âge mûr.

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.